BULLETIN

Société St-Jean-Baptiste

DES VILLES FRONTIERES

SIEGE SOCIAL — 1602 DROUILLARD

WINDSOR - ONTARIO

Vol.1. No.3

Juin le 15,1957

SUJET: Fête St Jean-Baptiste

Nous vous invitons cordialement à assister à la célébration de la Fête St.Jean-Baptiste,samedi soir,le 22 juin à 8.p.m. dans la SALLE CASA ROMANA,au coin des rues Albert et Seminole.

Nous vous réservons,pour cette occasion,un très bon orchestre de danse moderne et du bon vieux temps. De plus,nous profiterons de cette soirée pour faire le tirage des prix de $50.25.et 10 dollars.

Faites la remise des billets du Club Alouette ce soir là, sans faute.

Comme vous le savez,le tirage se fait au profit du Centre c-f en voie de construction au coin des rues Central et Yprés,S.E.

Encouragez le Centre canadien-français par votre présence samedi soir le 22 juin,8.p.m. Salle Casa Romana.

Il y aura comme d'habitude des rafraichissements et tous s'amuseront bien.

SUJET: La Caisse Populaire

La Caisse Populaire de Windsor rend à ses sociétaires les services qui suivent:

-Elle leur enseigne l'économie et l'épargne;

-Elle leur consent des prêts accommodants;

-Elle leur permet de devenir propriétaires au moyen de prêts hypothécaires;

-Elle perçoit,à un taux raisonnable,les factures d'éclairage, de téléphone,de gas,d'eau,de taxes municipales,médical, hospitalisation ect.,ect.

-Elle acquitte les prêts au décès-maximum $10,000.00

-Elle double l'épargne au décès-maximum par personne $1,000.00

Deposez vos épargnes à votre Caisse Populaire: vous en tirerez du profit et surtout vous aiderez vos concitoyens qui ont besoin de crédit.

Votre Caisse Populaire est affiliée à la Fédération des Caisses Populaires (c-f) de l'Ontario Limitée.

Son ACTIF au 31 mai,1957 est de $ 430.156.23

Devenez membre actif de votre Caisse Populaire,le coffre-fort des Canadien-français de Windsor.

SUJET: Le Centre canadien-français

Le centre canadien-français est une entreprise du Club Alouette.

Ce Centre sera construit dans Sandwich Est, sur l'Avenue Central au coin de la rue Yprés.

En raison de nombreuses difficultés et surtout du grand manque de coopération de la part d'un M.Morgan de l'hotel de ville, cette salle devient une autre de ces nombreuses industries qui laissent Windsor pour s'établir ailleur. Les plans d'architèctes que la ville ne trouvait pas le temps d'examiner durant six semaines ont étés approuvés par le canton de S.E. dans une journée.

La bénédiction du terrain eut lieu vendredi soir le 7 juin à 5.p.m. et parmi les quarante membres présents nous remarquions Mgr. Jean Noel, L'honorable Paul Martin, M. Bernard Roy, préfet de Sand.E. M. Edouard St Denis, président du Club Richelieu, M. Louis Bézaire président de la Caisse Populaire, M. René Quenneville, président de la Société St Jean-Baptiste de Windsor, M. Maurice Lacasse, directeur de la Feuille D'Erable et M. Conrad Bisson, surintendant de la construction du Centre et plusieurs autres membres du Club.

M. Léon Dubois, Président du Club Alouette, le grand responsable de cet entreprise et l'inlassable travailleur pour la cause française chez nous, était présent pour surveiller le début des travaux de la construction du Centre canadien-français, lequel bientôt sera au service de toutes nos associations c-f de la région.

Tous les vendredi soir à 8.p.m. au bureau de la Caisse Populaire nous tenons une réunion de recrutement pour les nouveaux actionnaires du Club Alouette.

Les parts se vendent à $105.00 et des arrangements peuvent être faits sur une base hebdomadaire à raison de un dollar par semaine.

Informez vous en signalant WH 5-8161 dès aujourd'hui.

SUJET: St Jean-Baptiste-Técumseh.

La Société de Técumseh annonce un grand banquet pour Dimanche le 23 de juin à 6.P.M. dans la Salle St Gilbert
Vous êtes tous cordialement invités à célébrer la Fête St Jean-Baptiste avec eux.

SUJET: L'enseignement religieux sera dorénavant autorisé dans les écoles secondaires de la province durant les heures de classe.

La modification des règlements scolaires à ce sujet se lit comme suit:
"Une commission scolaire peut autoriser un membre du clergé ou tout autre personne désignée par lui, à donner un enseignement religieux aux élèves au cours des heures de classe à un temps déterminé par le directeur de l'école. Ce temps ne dépassera pas une heure par semaine".

SUJET: Le bulletin

Le bulletin ne sera pas publié en juillet et aout

Aurevoir - en septembre

La direction